

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE BELEL

SECRETARIAT GENERAL

BP : 729 Ngaoundéré
Tél : (237) 621 40 47 30-(237) 670 88 88 26



REPUBLIQUE OF CAMEROON
Peace – Work- Fatherland

ADAMAOUA REGION

VINA DIVISION

BELEL COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

BP : 729 Ngaoundéré
Tél : (237) 621 40 47 30-(237) 670 88 88 26

ADDITIF N°00092 DU 3 SEPTEMBRE 2026 A LA DEMANDE DE COTATIONS N°16/DC/CB/SG/ST/2026 /CIMP/DJE/2026 DU10 AOÛT 2026 POUR TRAVAUX DE DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU DANS LA LOCALITE DE NGAOUDAMDJI, COMMUNE DE BELEL, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA

Le Maire agissant en qualité de Maitre d'Ouvrage communique à l'attention de tous les Candidats ayant retirés ou intéressés par la Demande de Cotations N°16/DC/CB/SG/ST/2026 /CIMP/DJE/2026 DU10 AOÛT 2026 POUR TRAVAUX DE DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU DANS LA LOCALITE DE NGAOUDAMDJI, COMMUNE DE BELEL, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA

Ladite Demande de Cotations est modifiée ainsi qu'il suit :

ANNEX 1 :

Exigences en matière de travaux : Spécifications

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
Spécifications techniques et plans	
1. <u>OBJET DES TRAVAUX</u> Le présent cahier des clauses techniques particulières fixe les spécifications techniques des travaux de construction d'une muni adduction d'eau à Ngaoudamdji dans la Commune de Belel, Département de la Vina Région de l'Adamaoua.	1. <u>OBJET ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS</u> L'objet du présent marché est la réalisation des travaux de construction d'un forage solaire doté de 3 bornes fontaines à Ngaoudamdji dans la Commune de Belel ; Département de la Vina, Région de l'Adamaoua. Le présent prix comprend l'ensemble des travaux nécessaires à la préparation des supports, à l'exécution des enduits intérieurs et extérieurs, au ponçage, au ratisage éventuel, à l'impression, aux couches de peinture de finition, aux reprises, aux raccords, aux protections, au nettoyage et à la remise en état des locaux après exécution. L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de la nature des supports, des contraintes d'usage des bâtiments et des exigences de qualité de finition attendues. Les prestations comprennent toutes les sujétions nécessaires pour livrer des ouvrages parfaitement achevés, propres et homogènes.
2. <u>NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES</u> Les normes et règlements techniques dont il est fait état dans	2. <u>NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES</u> Les matériaux et leur mise en œuvre devront :

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plûtôt</u>
les présents documents sont donnés à titre indicatif dans le but de préciser la qualité et les règles usuelles de résistance désirée. Pour les fournitures, il peut être fait application des normes ou références du pays de fabrication si l'Entreprise fournit la preuve que la qualité et la résistance obtenues sont au moins équivalentes à celles prescrites. Dans ce cas, l'Entreprise fournit à l'Administration, dans les vingt (20) jours qui suivront la notification du marché, des exemplaires des normes appliquées et leur traduction en français certifiée conforme. A défaut des normes, l'Entreprise propose à l'agrément du Maître d'ouvrage ses propres albums et catalogue, ou à défaut, ceux de ses fournisseurs. Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types, dimensions et poids, les modalités d'essais, de marquage, de contrôle et de réception des conduites, pièces spéciales et produits fabriqués doivent en tout être conformes aux normes en vigueur au Cameroun ou de qualité équivalente.	✓ Satisfaire aux normes ; ✓ Satisfaire les règles relatives à l'hydraulique ; ✓ Respecter les principes de construction et les conditions essentielles d'utilisation du béton armé (BA). La réglementation est celle du BAEL 99 ; ✓ Respecter les normes techniques en vigueur au Cameroun ; ✓ Respecter les spécifications techniques du présent marché. 2.1 RÉFÉRENCES TECHNIQUES Les travaux seront exécutés conformément : - Aux règles de l'art et aux bonnes pratiques professionnelles - Aux prescriptions du fabricant des produits mis en œuvre - Aux dispositions applicables aux travaux de peinture et de préparation des supports. <i>En cas de divergence entre documents, la prescription la plus contraignante en matière de qualité de finition sera retenue. Aucun produit ne pourra être appliqué sans compatibilité démontrée avec le support et les couches précédentes. L'application d'enduit ou de peinture vaudra acceptation sans réserve du support par l'entrepreneur, sous réserve des réserves écrites formulées lors de la réception initiale du support.</i>
3. <u>CONSISTANCE DES TRAVAUX</u> Ces travaux comprennent :	3. <u>CONSISTANCE DES TRAVAUX</u> Ces travaux comprennent : 1. ETUDES ET INSTALLATION DE CHANTIER

Au lieu de	Lire plutôt																		
1. ETUDES ET INSTALLATION DE CHANTIER 2. FORAGE 3. REALISATION DE LA TETE DU FORAGE 4. EQUIPEMENTS D'EXHAURE ET DE PRE-TRAITEMENT 5. CHAMP PHOTO VOLTAÏQUE + ACCUMULATEUR 6. CLÔTURE DE SECURITE ET DE PROTECTION AUTOUR DU CHÂTEAU D'EAU 7. CONSTRUCTION DU CHATEAU D'EAU (Diamètre Intérieur 2,40m et Hauteur 3,00m) + SALLE DE COMMANDE 8. AMENAGEMENT DES AIRES DE PUISAGE (04) 9. CONDUITES 10. ASPETS SOCIO ENVIRONNEMENTAUX 11. LABELISATION ET MAINTENANCE	2. FORAGE 3. REALISATION DE LA TETE DU FORAGE 4. EQUIPEMENTS D'EXHAURE ET DE PRE-TRAITEMENT 5. CHAMP PHOTO VOLTAÏQUE + ACCUMULATEUR 6. CLÔTURE DE SECURITE ET DE PROTECTION AUTOUR DU CHÂTEAU D'EAU 7. CONSTRUCTION DU CHATEAU D'EAU (Diamètre Intérieur 2,40m et Hauteur 3,00m) + SALLE DE COMMANDE 8. AMENAGEMENT DES AIRES DE PUISAGE (04) 9. CONDUITES 10. ASPETS SOCIO ENVIRONNEMENTAUX 11. LABELISATION ET MAINTENANCE RECONNAISSANCE DES SUPPORTS Avant toute exécution, l'entrepreneur procédera à la reconnaissance complète des supports en présence de l'ingénieur du marché ou de son représentant. Cette opération portera notamment sur: <table><tr><th>Élément</th><th>de</th><th>Détail</th></tr><tr><td>contrôle</td><td></td><td></td></tr><tr><td>État de surface</td><td>Planéité, aplomb, équerrage</td><td></td></tr><tr><td>Cohésion du support</td><td>Intégrité structurelle et adhérence</td><td></td></tr><tr><td>Humidité</td><td>Détection de toute humidité anormale</td><td></td></tr><tr><td>Défauts</td><td>Fissures, défauts de structure, reprises à effectuer</td><td></td></tr></table> L'application d'enduit ou de peinture vaudra acceptation sans réserve du support par l'entrepreneur, sous réserve des réserves écrites formulées lors de la réception initiale du support.	Élément	de	Détail	contrôle			État de surface	Planéité, aplomb, équerrage		Cohésion du support	Intégrité structurelle et adhérence		Humidité	Détection de toute humidité anormale		Défauts	Fissures, défauts de structure, reprises à effectuer	
Élément	de	Détail																	
contrôle																			
État de surface	Planéité, aplomb, équerrage																		
Cohésion du support	Intégrité structurelle et adhérence																		
Humidité	Détection de toute humidité anormale																		
Défauts	Fissures, défauts de structure, reprises à effectuer																		

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>																
	PRÉPARATION DES SUPPORTS Tous les supports devront être : - Propres, secs, sains et cohésifs - Dépoussiérés, exempts de graisse, d'huiles, de laitance et de produits de décoffrage Exempts de parties non adhérentes, de rouille apparente, de moisissures et de toute trace susceptible de nuire à l'adhérence Travaux de reprise obligatoires avant toute finition : <table border="1"> <tr> <th>Type de défaut</th><th>Traitement requis</th></tr> <tr> <td>Trous, épaufrures, nids de gravier, éclats</td><td>Rebouchage, ragréage ou armement selon le cas</td></tr> <tr> <td>Joints imparfaits et fissures mal fermées</td><td>Purge, reprise ou armement</td></tr> <tr> <td>Humidité anormale</td><td>Refus de la surface jusqu'à assèchement complet</td></tr> </table> EXIGENCES SUR LES ENDUITS L'enduit de dressage et de ragréage devra être appliqué en une ou plusieurs passes selon l'état du support, sans dépasser l'épaisseur admissible par le produit. Pour un produit de type PANTICOAT : <table border="1"> <tr> <th>Paramètre</th><th>Spécification</th></tr> <tr> <td>Rendement d'application</td><td>Environ 3 à 5 kg/m²</td></tr> <tr> <td>Épaisseur</td><td>Environ 3 à 4 mm</td></tr> <tr> <td>Mélange</td><td>Avec ciment et eau selon des proportions précises adaptées à l'état du support</td></tr> </table>	Type de défaut	Traitement requis	Trous, épaufrures, nids de gravier, éclats	Rebouchage, ragréage ou armement selon le cas	Joints imparfaits et fissures mal fermées	Purge, reprise ou armement	Humidité anormale	Refus de la surface jusqu'à assèchement complet	Paramètre	Spécification	Rendement d'application	Environ 3 à 5 kg/m ²	Épaisseur	Environ 3 à 4 mm	Mélange	Avec ciment et eau selon des proportions précises adaptées à l'état du support
Type de défaut	Traitement requis																
Trous, épaufrures, nids de gravier, éclats	Rebouchage, ragréage ou armement selon le cas																
Joints imparfaits et fissures mal fermées	Purge, reprise ou armement																
Humidité anormale	Refus de la surface jusqu'à assèchement complet																
Paramètre	Spécification																
Rendement d'application	Environ 3 à 5 kg/m ²																
Épaisseur	Environ 3 à 4 mm																
Mélange	Avec ciment et eau selon des proportions précises adaptées à l'état du support																

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plûtôt</u>								
	Impression préalable Reprise si nécessaire avant application Exigences d'exécution : - Les surfaces devront être planes, régulières et aptes à recevoir la peinture de finition sans défaut visible - Sauf prescription particulière, l'enduit de finition devra être appliqué de manière continue, avec talochage ou lissage soigné et ponçage fin après séchage complet - Les zones localisées de reprise devront être fondues dans l'ensemble sans démarcation perceptible en lumière naturelle ou artificielle TOLÉRANCES DE GÉOMÉTRIE <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th><th>Tolérance admissible</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Planéité (contrôlée à la règle de 2,00 m)</td><td>Écart maximal : 5 mm pour les locaux courants</td></tr> <tr> <td>Verticalité (enduits exécutés entre nus et repères)</td><td>Écart maximal : 0,015 m sur 3 m</td></tr> <tr> <td>Angles et arêtes</td><td>Francs, rectilignes, réguliers, sans épaufrement</td></tr> </tbody> </table> <i>Des tolérances plus strictes pourront être exigées par le maître d'ouvrage lorsque des niveaux de finition supérieurs sont requis.</i> ASPECT DE FINITION DES ENDUITS Les surfaces enduites devront présenter : - Un aspect homogène sur l'ensemble de la surface	Paramètre	Tolérance admissible	Planéité (contrôlée à la règle de 2,00 m)	Écart maximal : 5 mm pour les locaux courants	Verticalité (enduits exécutés entre nus et repères)	Écart maximal : 0,015 m sur 3 m	Angles et arêtes	Francs, rectilignes, réguliers, sans épaufrement
Paramètre	Tolérance admissible								
Planéité (contrôlée à la règle de 2,00 m)	Écart maximal : 5 mm pour les locaux courants								
Verticalité (enduits exécutés entre nus et repères)	Écart maximal : 0,015 m sur 3 m								
Angles et arêtes	Francs, rectilignes, réguliers, sans épaufrement								

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plûôt</u>
	- Aucun faïençage, aucune fissure, aucune cloque, aucun bullage, aucune strie, aucune marque de taloché visible, aucune reprise apparente, aucune différence de texture - Des raccords invisibles entre bandes, reprises et angles après peinture - Pour les locaux exigeant un niveau de finition élevé, une surface témoin validée devra être réalisée avant exécution en série SYSTÈME DE PEINTURE Le système de peinture comprendra au minimum : - La préparation du support - Une couche d'impression adaptée - Le nombre de couches de finition nécessaire pour assurer la couvrance, l'uniformité de teinte et la durabilité du revêtement <i>L'ingénieur pourra exiger des surfaces témoins fixes ou mobiles pour valider le rendu, la teinte, l'aspect et le niveau de finition avant généralisation.</i> Tous les produits utilisés devront être : • De première qualité • Compatibles entre eux • Conformés aux fiches techniques du fabricant

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plufôt</u>																	
	<table><tr><th colspan="3">APPLICATION DES PEINTURES</th></tr><tr><th>Type de surface</th><th>Produit</th><th>Nombre de couches</th></tr><tr><td>Murs intérieurs</td><td>Pantex 800</td><td>Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)</td></tr><tr><td>Murs extérieurs</td><td>Pantex 1300</td><td>Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)</td></tr><tr><td>Soubassement (15 cm)</td><td>Peinture glycérophthalique</td><td>2 couches</td></tr></table> Exigences d'application : - Les supports devront être parfaitement secs, propres et préparés - L'entreprise devra respecter les temps de séchage, les rendements, les taux de dilution et les conditions climatiques prescrits par le fabricant - Les couches devront être croisées, régulières et uniformes - Aucune trace de rouleau, coulure, surépaisseur, manque, embu ni lustrage parasite ne sera toléré - Les reprises en cours de surface devront être évitées ou fondues de manière invisible CRITÈRES D'ACCEPTATION Les défauts suivants entraîneront le refus obligatoire et la reprise aux frais de l'entrepreneur, sans délai : <table><tr><th>Catégorie</th><th>Description</th></tr></table>	APPLICATION DES PEINTURES			Type de surface	Produit	Nombre de couches	Murs intérieurs	Pantex 800	Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)	Murs extérieurs	Pantex 1300	Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)	Soubassement (15 cm)	Peinture glycérophthalique	2 couches	Catégorie	Description
APPLICATION DES PEINTURES																		
Type de surface	Produit	Nombre de couches																
Murs intérieurs	Pantex 800	Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)																
Murs extérieurs	Pantex 1300	Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)																
Soubassement (15 cm)	Peinture glycérophthalique	2 couches																
Catégorie	Description																	

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plufût</u>
	défaut Défauts géométriques : Défauts de planéité ou d'aplomb au-delà des tolérances admises Défauts d'enduit : Enduits fissurés, poudreux, cloqués, décollés, farinants ou mal lissés Défauts de peinture : Différences de teinte ou de brillance, coulures, manques, reprises visibles ou défauts de couverture Défauts de détail : Angles, tableaux, arêtes ou raccords mal exécutés Contamination : Salissures, bavures, éclaboussures ou dégradations d'ouvrages adjacents SURFACES TÉMOINS Avant l'exécution de l'ensemble du chantier, l'entrepreneur réalisera, à la demande de l'ingénieur, une ou plusieurs surfaces témoins par type de support et par système de finition. Exigence Conservation : Les surfaces témoins devront être maintenues jusqu'à la réception Rôle de référence : Serviront de référence pour le contrôle de l'aspect, de la teinte, de la texture et de la qualité d'exécution Autorisation de production : Aucune production en série ne sera admise avant validation écrite de ces témoins
4. RECEPTION TECHNIQUE DE CONFORMITE DES TRAVAUX ET FOURNITURES. La réception technique interviendra après la mise en service du réseau et la réalisation de tous les essais et la remise du plan de recollement. Puis suivra la réception administrative.	4. RECEPTION TECHNIQUE DE CONFORMITE ET REPRISE DES TRAVAUX ET FOURNITURES. La pompe, les accessoires et les pièces détachées qui s'y rattache, les tubes PVC (Y compris les crépines) destinées à l'équipement des forages ainsi que les enduits, feront l'objet de réception technique de conformité

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>										
	avant la pose sur les sites. L'entrepreneur fournira pour les besoins de cette réception les éléments suivants : 1. ”” 2. ””” 4.1 - POUR LES ENDUITS ET FINITIONS DE L'OUVRAGE La réception des ouvrages ne pourra intervenir qu'après : - Contrôle visuel - Contrôle de planéité - Vérification de l'aspect des angles et des arêtes - Validation de la conformité des finitions - PROTECTION ET NETTOYAGE L'entrepreneur assurera : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Obligation</th><th>Étendue</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Protection</td><td>Toutes les menuiseries, sols, équipements, appareillages, quincailleries, vitrages et ouvrages déjà exécutés</td></tr> <tr> <td>Nettoyage</td><td>Nettoyage complet des locaux et évacuation de l'ensemble des déchets</td></tr> <tr> <td>Remise en état</td><td>Remise en état des abords dans leur état initial avant réception</td></tr> <tr> <td>Réparations</td><td>Toute dégradation causée par les interventions de l'entrepreneur sera réparée à ses frais</td></tr> </tbody> </table>	Obligation	Étendue	Protection	Toutes les menuiseries, sols, équipements, appareillages, quincailleries, vitrages et ouvrages déjà exécutés	Nettoyage	Nettoyage complet des locaux et évacuation de l'ensemble des déchets	Remise en état	Remise en état des abords dans leur état initial avant réception	Réparations	Toute dégradation causée par les interventions de l'entrepreneur sera réparée à ses frais
Obligation	Étendue										
Protection	Toutes les menuiseries, sols, équipements, appareillages, quincailleries, vitrages et ouvrages déjà exécutés										
Nettoyage	Nettoyage complet des locaux et évacuation de l'ensemble des déchets										
Remise en état	Remise en état des abords dans leur état initial avant réception										
Réparations	Toute dégradation causée par les interventions de l'entrepreneur sera réparée à ses frais										

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
	Toute non-conformité constatée à la réception, pendant les opérations préalables à la réception ou pendant la période de garantie, fera l'objet d'une reprise complète aux frais de l'entreprise, sans supplément de prix ni prolongation non justifiée du délai d'exécution. Le procès-verbal de réception de conformité des travaux et fournitures ne libère en rien l'Entrepreneur de ses engagements. En outre, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à des vérifications à tout moment pour s'assurer de la conformité des fournitures ainsi réceptionnées.

Le reste sans changement. /-

Ampliations :

- ✓ UGP & UCR PROLOG ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CIPM-Commune BELEL;
- ✓ Mairie (pour affichage) ;
- ✓ Chronos/Archives.

Belel, le **04 SEPT 2020**

Le Maire

Maitre d'Ouvrage

Abba Aboubakar

Le Maire

Commune de BELEL

Le Maire

Département de l'Administration

REGION DE L'AD

Administrateur Civil Principal